



ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

Le Peuple s'Interroge International

LP II - Justice - Liberté - Responsabilité - Solidarité

DOCUMENT INSTITUTIONNEL

STATUTS

Dispositions générales - Vision - Mission - Objectifs

Questionner - Comprendre - Agir

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Dénomination

Il est créé une Organisation Non Gouvernementale (ONG), apolitique, non confessionnelle, à but non lucratif, dénommée « Le Peuple s'Interroge International », en sigle LPIL.

Article 2 - Vision

Construire une société fondée sur le respect des droits humains, la justice, la démocratie, la paix, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le développement durable.

Article 3 - Mission

LPIL a pour mission de promouvoir les droits humains, la liberté d'expression et d'opinion, la participation citoyenne, la protection de l'environnement, ainsi que le développement d'une société juste, inclusive et responsable.

Article 4 - Devise

Justice – Liberté – Responsabilité – Solidarité.

Article 5 - Siège social

Le siège est fixé à Washington et peut être transféré par décision de l'Assemblée Générale.

Article 6 - Durée

L'ONG est créée pour une durée illimitée.

OBJECTIFS

Article 7 - Objectifs

L'ONG poursuit notamment les objectifs suivants :

- Défendre les droits humains et les libertés fondamentales.
- Promouvoir la liberté d'expression, d'opinion et d'information.
- Promouvoir le civisme, le patriotisme et la responsabilité citoyenne.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, l'origine, la religion, les opinions politiques, le handicap ou toute autre différence.
- Promouvoir la justice sociale, l'État de droit et l'égalité des chances.
- Encourager la transparence, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.
- Promouvoir la paix, le dialogue et la résolution pacifique des conflits.
- Défendre les droits des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes vulnérables.
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement, au reboisement, à la lutte contre le changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles.
- Encourager l'éducation civique, les formations citoyennes et le leadership des jeunes.
- Développer des partenariats avec les institutions publiques, privées et internationales poursuivant les mêmes objectifs.

LE PEUPLE S'INTERROGE INTERNATIONAL (LPII)

Justice - Liberté - Responsabilité - Solidarité

Document généré depuis la version publique des statuts LPII.